Cycles 2-3

Vic la cité aux 100 tours

Vic-sur-Seille est aujourd'hui une commune de 1500 habitants. Du temps des Evêques, la grande cité de Vic-sur-Seille a compté jusqu'à plus de 5000 habitants. C'était une ville très active dont on peut de nos jours encore observer les traces de cette prospérité. Partons à la recherche de ce passé glorieux.

Programme de la demi-journée

Pour le bon déroulement de l'animation, il est indispensable d'être présent 2h30 sur le site d'animation.
Rendez-vous à l'Office de Tourisme du Saulnois.

- Introduction de l'animation à l'aide d'une maquette de la ville de Vic-sur-Seille au 18ème siècle.
- La classe est ensuite séparée en deux groupes tournant sur les ateliers suivants :
  - parcours dans le village mettant en évidence les traces des artisans de Vic-sur-Seille - **atelier en autonomie** -
  - découverte de l'architecture et des périodes marquantes relatives au passé des Evêques de Vic-sur-Seille.
- Jeu bilan en fin de demi-journée (selon le temps disponible)

Possibilité de compléter votre sortie avec une demi-journée :
Au musée Georges de la Tour (Tél : 03 87 78 05 30)
ou au musée du sel (Tél : 03 87 35 01 50)

Contact / réservation

Office de Tourisme du Pays du Saulnois

Bureaux d'Information Touristique :

Vic-sur-Seille (57630)
Hôtel de la monnaie – Place Philippe Leroy

Dieuze (57260)
Puits salé –Site des Salines Royales

Tél : 03-87-01-16-26
contact@tourisme-saulnois.com

www.tourisme-saulnois.com

Adresse postale : 14 ter Place de la Saline – BP54 57170 CHATEAU-SALINS

Equipe d'animation

Mathieu ADAM,
Aline DELAVALLADE

Structure reconnue « Charte éducation »

Conditions

Coût : 4€ par enfant et par demi-journée. **Période : année scolaire**

- Attention conditions « Charte Education » : capacité d'accueil de 1 classe par demi-journée.
- Réservation à confirmer au moins 3 semaines à l'avance par retour du coupon ci-joint à l'adresse du contact
- Dossier préparatoire à l'animation remis à la confirmation de la réservation,
- **INDISPENSABLE : Prévoir tenue adaptée aux conditions météorologiques,**
- Appareil photo souhaité pour l'exploitation en classe.
- Afin de gagner du temps et de limiter le suremballage, nous vous conseillons d'organiser un goûter commun,
- **Présence obligatoire de deux accompagnateurs par classe qui auront la charge d'un atelier en autonomie, merci de les en informer.**
- **Enseignants et accompagnateurs restent les garants de la bonne attention des élèves, ainsi que de leur bonne conduite vis à vis du matériel et des salles mis à disposition.**

Le respect de ces conditions et des horaires participera à la qualité de l'animation proposée

Coupon de réservation au verso →

Réalisée avec la participation financière de la Région Lorraine, de la Direction Départementale des Services de l'Éducation nationale de Meurthe-et-Moselle, du Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz, et selon les programmes des collectivités locales, de l'État, du Ministère de la Transition écologique et solidaire, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, de l'Union Européenne, des partenaires privés.

CONFIRMATION DE LA RÉSERVATION*

(Réserver par téléphone auprès du site avant d'envoyer la confirmation)

**Un montant de 30% du coût de l'animation sera facturé en cas d'annulation intervenant à moins d'une semaine (7 jours) avant la date de réservation.*

Nom de l'animation :.....N°:.....

Date retenue pour l'animation :.....

Nombre de classe(s) :.....Nombre d'enfants:.....Niveau :.....

Ecole (adresse complète) :.....

Téléphone :.....Courriel :.....

Heure d'arrivée :.....heure de départ :.....

Nom du transporteur :.....Tarif transporteur :.....

Mr ou Mme.....accepte les conditions énoncées dans la fiche descriptive.

Je certifie que mes élèves ainsi que moi-même sommes couverts par une assurance garantie « individuelle-accident ».

Fait à ..... le ..... Nom du responsable : .....

Document à retourner à l'adresse du contact indiquée au recto

Signature

Réalisée avec la participation financière de la Région Lorraine, de la Direction Départementale des Services de l'Éducation nationale de Meurthe-et-Moselle, du Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz, et selon les programmes des collectivités locales, de l'État, du Ministère de la Transition écologique et solidaire, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, de l'Union Européenne, des partenaires privés.